



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Entrée en vigueur du règlement 653-2023

Prenez avis que lors d'une séance du conseil (de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 13 novembre 2023, le règlement suivant a été adopté : Règlement n° 653-2023 –intitulé « Règlement n° 653-2023 déterminant les modalités de publication et d'affichage des avis public de la Municipalité ».

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 14 novembre 2023.

M. Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ce 14 novembre 2023 entre 8 heures et 16 heures 30. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 14 novembre 2023.

M. Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier